

Commission de la représentation électorale du Québec
Carte électorale proposée dans la région de la Gaspésie

INTRODUCTION

- Compréhension que la Commission applique une loi dans laquelle sont fixées des balises qui guident le Directeur général des élections dans la reconfiguration de la carte électorale.
- Le malaise qui découle de la proposition actuelle est donc un problème de législation, pas un problème dans son application.

LE DÉPUTÉ : UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- Le député représente la population de son comté auprès du gouvernement. Ce rôle de représentation sous-tend inévitablement un principe d'accessibilité. Les comtés ruraux actuels constituent déjà un défi pour leurs députés, qui parcourent de grandes distances pour rencontrer leurs commettants. C'est également vrai pour les citoyens qui souhaitent rencontrer leurs élus et qui doivent investir du temps et de l'argent pour parcourir la distance qui les séparent du bureau de comté. L'accessibilité constitue un critère essentiel à l'exercice de la démocratie.
- Or dans la délimitation proposée, ces difficultés seraient davantage accentuées, principalement pour les électeurs du secteur ouest de la MRC d'Avignon qui se retrouveraient dans l'immense circonscription de Matapédia-Mitis, un territoire avec lequel les affinités politiques et socio-économiques sont quasi-inexistantes.
- En plus de représenter les citoyens, les députés de circonscriptions rurales supportent leurs municipalités dans leurs efforts de développement et leurs divers projets. C'est une tâche supplémentaire par rapport aux députés de régions urbaines. Combien de comtés sur l'île de Montréal? Est-ce que chacun des députés entretient des liens avec 25 ou 30 maires de municipalités aux besoins différents? Non.

- En région, le député participe également activement au développement économique. En concertation avec la communauté d'affaires, il aide à la concrétisation de projets porteurs. Pour nous, entrepreneurs, la question de l'accessibilité prend encore une fois tout son sens. D'autant plus quand on sait que les communications cellulaires et l'accès à internet haute vitesse ne sont pas optimales, et demeurent des enjeux d'importance, au cœur du développement de la région.

CARTE PROPOSÉE : UN MANQUE DE COHÉSION

- Les gens d'affaires déplorent également le manque de cohésion dans la délimitation proposée. En ne respectant pas les territoires de MRC et de CLD, les interventions à caractère économique, entre autres, pourraient devenir cacophoniques. Le succès du développement économique régional repose énormément sur la capacité du milieu à se concerter, et la dynamique des nouveaux comtés rendrait plus difficile cette concertation.

CONCLUSION

- Les électeurs de circonscriptions urbaines souhaitent que leur vote ait plus de poids à l'intérieur de notre démocratie. Nous respectons leur point de vue. Cependant, ce nouvel équilibre se fait au détriment des besoins de nos comtés, de la réalité implacable des grandes distances qui caractérisent notre région, et des défis de développement que nous devons relever.
- Nous souhaitons que la commission maintienne l'intégrité des circonscriptions actuelles dans la région de la Gaspésie.

Regroupement des gens d'affaires de Carleton-sur-Mer